



Rapport de la Commission du Conseil communal de la La Tour-de-Peilz chargée d'examiner le préavis municipal N° 9/2014 – Installation d'un système de défense incendie au parking des Mousquetaires.

Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

Madame	Naima Hayoz
Messieurs	Christian Anglada
	Etienne Balestra
	Frédéric Glauser
	Cédric Urech
	Patrice Wenger
	Jacques Vallotton, président-rapporteur

La Commission s'est réunie en séance le 19 mai 2014, dès 19 h 30, à la Maison de Commune. La Commission des finances était représentée par Mme Geneviève Pasche et M. Jean-Pierre Schwab.

Ont assisté également à cette séance Mme Taraneh Aminian, Municipale des Domaines et Bâtiments, accompagnée de M. Patrice Droz, Chef de service, et de M. Daniel Jaquier, représentant du Bureau technique chargé du projet.

Objet du préavis

Le parking privé communal des Mousquetaires, qui a été réalisé en 1991, offre 187 abonnements voitures et 21 abonnements motos gérés par la commune. Aujourd'hui, il est équipé d'extincteurs, de lances incendie et d'une détection gaz. Le préavis municipal demande un crédit de Fr. 203'000.- pour l'installation d'un système de protection incendie automatique de type Sprinkler.

Introduction

Dans son introduction, Mme Taraneh Aminian a précisé que c'est la mise à l'enquête du nouveau parking des Anciens-Fossés qui a déclenché une demande de l'ECA à rendre plus performant la protection d'incendie dans le parking des Mousquetaires. Et, à ce titre, la Municipalité avait prévu dans le plan d'investissement 2014 un montant de Fr. 150'000.-- pour l'exécution de ce travail. S'il s'avère que le montant demandé au final est plus élevé, cela s'explique par le fait que le premier montant n'était qu'une estimation avant l'étude concrète menée par un bureau spécialisé et qui fait l'objet du préavis.

Aspects techniques

L'essentiel de la discussion a porté sur des questions techniques. D'abord, il en ressort que le parking des Mousquetaires, dès que le projet de celui des Anciens-Fossés, a été connu, n'aurait pu échapper à une modernisation de sa protection incendie. D'abord, parce que l'aménagement de la nouvelle entrée et sortie a changé la donne, et, ensuite, parce que l'ECA a manifesté clairement ses exigences, indiquant qu'il était en faveur de la pose d'un système automatique de type Sprinkler.

Comme le même système sera installé dans le nouveau parking des Anciens-Fossés, plusieurs commissaires se sont demandé s'il n'y avait pas possibilité de trouver des synergies entre deux installations semblables, en particulier en ce qui concerne le local de gestion d'un montant de Fr. 30'000.--. Il a été répondu que cela est impossible, car les deux parkings sont des entités bien séparées, sans liaison entre elles, et que la nouvelle sortie et entrée modifie les paramètres initiaux.

On a précisé également que le choix s'était porté sur un système Sprinkler, qui fonctionne avant son déclenchement, sous pression d'air et non directement sous pression d'eau. En l'occurrence, le choix d'une telle installation permettra de réduire les coûts dans un parking de dimension réduite comme celui des Mousquetaires ; de plus, elle a l'avantage de ne pas craindre le gel. Ce système a déjà fait ses preuves et il est performant, selon le spécialiste participant à la séance.

De cette discussion d'ordre technique, il ressort à plusieurs reprises que la marge de manœuvre de la Municipalité était fort réduite, l'ECA imposant ses choix.

Discussion en marge

La commission a aussi abordé le problème des tarifs de location en vigueur dans le parking des Mousquetaires. Il est relevé que ce problème ne fait pas expressément partie du présent préavis mais il est tout de même développé.

A la question de savoir s'il ne faudrait pas envisager de réajuster les tarifs à l'occasion de la plus-value de la nouvelle installation, plusieurs commissaires soulignent que cela ne doit pas être lié, car il s'agit simplement d'une mise aux normes et en conformité qui doit être assumée par le bailleur, en l'occurrence la Commune.

D'autres commissaires relèvent qu'il serait judicieux d'étudier la tarification du parking des Mousquetaires, qui n'a pas changé depuis une dizaine d'années, lorsque le parking des Anciens-Fossés entrera en fonction, car il prévoit lui aussi un certain nombre de places réservées. Cela agira forcément sur les critères en matière de politique du parcage à La Tour-de-Peilz.

Ce chapitre en marge se clôt avec le souhait d'un commissaire que d'autres instances s'en préoccupent.

Vote

Revenant à l'objet proprement dit du préavis, les Commissaires passent au vote. Et c'est à l'unanimité qu'il est accepté.

La séance est levée à 20 h 20.

Correction

Dans le préavis, on écrit d'amortir cet investissement par le compte 9292.001.00. Or il s'agit du compte : 9282.001.00. Merci de prendre note.

Position de la COFIN

Un montant de Fr. 150'000.-- figure dans le Plan des investissements et entretien du Budget pour l'année 2014.

Pour le surplus, la COFIN se rallie aux conclusions financières du préavis.

Conclusions

Considérant l'ensemble des points qui figurent dans le préavis et constatant que cet objet fait partie du plan des investissements à hauteur de Fr. 150'000.--, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2014,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'installation d'un système de défense incendie de type « Sprinkler » au parking couvert des Mousquetaires.
- d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 203'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.070.00 « Inst. Sprinkler parking Mousquetaires »,
- de porter en amortissement du montant des travaux le subside de l'ECA qui se montera à Fr. 14'024.--,
- d'amortir cet investissement par le compte 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 6'510'700.--,
- d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles en 2014,
- de financer cet investissement par la trésorerie courante.

Le président-rapporteur

Jacques Vallotton

La Tour-de-Peilz, le 20 mai 2014



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2014

le 7 mai 2014

Concerne :

Installation d'un système de défense incendie au parking des Mousquetaires.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 203'000.-- pour une installation de protection incendie de type "Sprinkler" dans le parking privé communal des Mousquetaires.



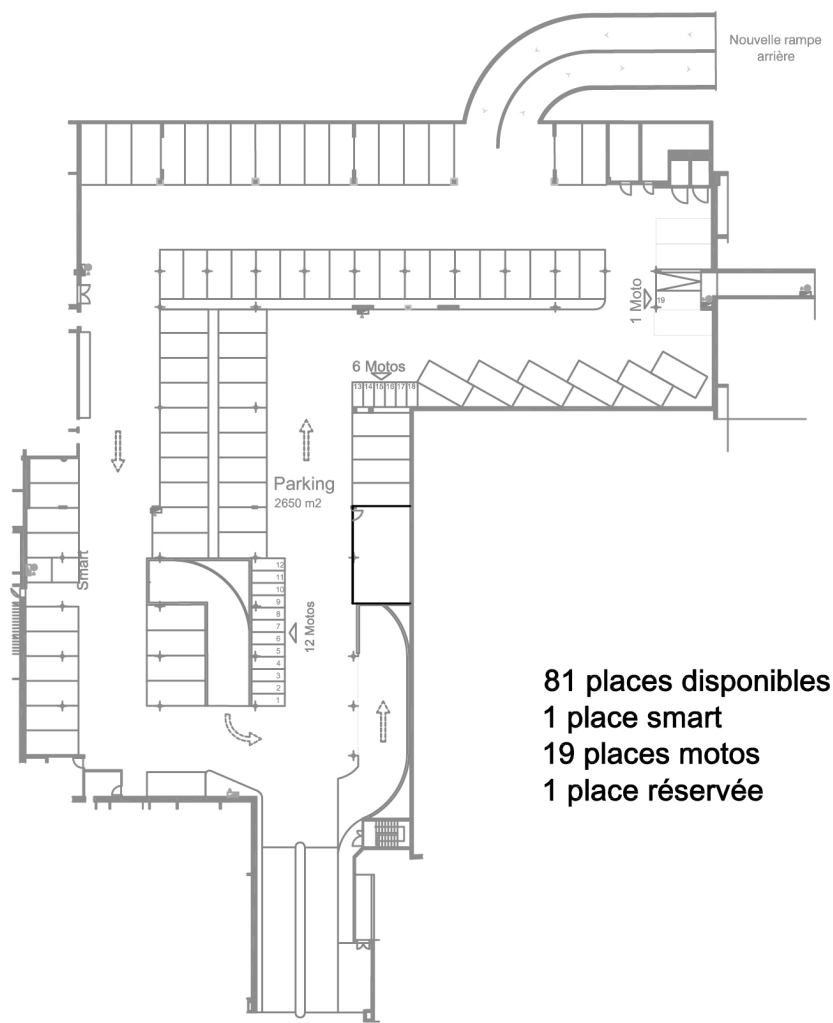
Rappel sur la construction du parking

Le parking privé communal des Mousquetaires a été réalisé en 1991. Il est de construction traditionnelle en béton. Aujourd'hui, l'accès se fait par une nouvelle entrée/sortie aménagée côté place des Terreaux.

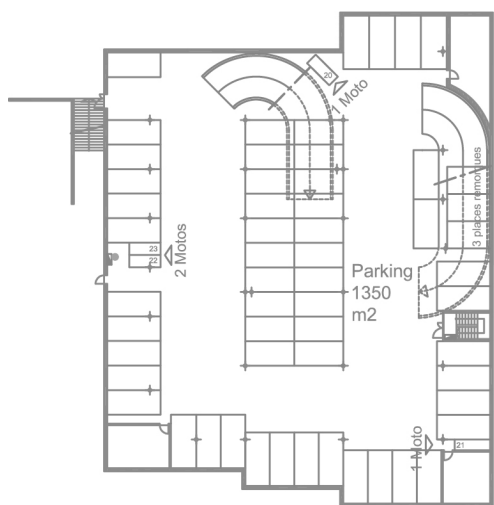
Au 1^{er} niveau, 83 places sont à disposition et, au 2^{ème}, 54 places. Les motos disposent de 23 places réparties pour 19 au niveau entrée et 4 au 2^{ème} niveau.

Il n'y a pas de liaison entre le parking existant des Mousquetaires et le futur parking des Anciens-Fossés en cours de réalisation.

Plans 1er et 2ème niveau



81 places disponibles
1 place smart
19 places motos
1 place réservée



54 places disponibles
3 places remorques
4 places motos

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2014

A ce jour, 187 abonnements "voitures" (81 diurnes, 7 nocturnes et 99 permanents) et 21 abonnements "motos" sont gérés par la commune. Le revenu moyen annuel sur 10 ans, entre 2004 et 2013, se monte à Fr. 210'700.--. Pour les dépenses d'entretien, le montant se monte à Fr. 24'500.--.

Installations défense incendie actuelles

Aujourd'hui, le parking est équipé d'extincteurs, de lances incendie et d'une détection gaz. Ces installations sont sous contrat de maintenance avec des maisons spécialisées.

Les faits

Lors de la mise à l'enquête publique du nouveau parking des Anciens-Fossés et de la réalisation de la nouvelle rampe d'entrée de l'actuel parking des Mousquetaires (côté place des Terreaux), l'ECA a exigé que l'ensemble des locaux (y compris le parking couvert existant) soit doté d'une installation de prévention incendie de type "Sprinkler" reliée au centre de traitement des alarmes de l'ECA à Pully ceci, compte tenu des deux niveaux ouverts et des surfaces (2'785 m² pour le 1^{er} niveau et 1'420 m² pour le 2^{ème} niveau).

Le plan des investissements 2014 prévoit un montant de Fr. 150'000.-- pour l'exécution de ce travail.

Compte tenu de la spécificité de cette installation technique à réaliser dans un parking existant et qui devra rester en fonction lors des travaux, la Municipalité a décidé de confier l'étude à un bureau technique spécialisé.

Une installation sprinkler

Une installation "Sprinkler" se présente sous la forme d'un réseau de tuyauteries installées en partie haute des locaux à protéger. Elle est équipée de têtes spéciales appelées communément "Sprinkler". Ces têtes ont un dispositif thermosensible qui s'ouvre à une certaine température et débite de l'eau sur le secteur d'incendie. Ce réseau est alimenté en permanence en eau sous pression passant à travers un poste d'alarme.



Une buse "Sprinkler" en fonction.



Vue d'une installation en plafond.

Coût des travaux

Le cahier des charges relatif à cette installation a été élaboré par le bureau technique. Quatre entreprises spécialisées dans le domaine ont répondu à l'appel d'offre. La démarche s'est faite conformément à la procédure sur les marchés publics, sur invitation.

Crédit d'étude approuvé par la Municipalité	Fr.	16'000.--
Nouvelles prises et amenées d'eau (SIGE)	Fr.	24'000.--
Construction du local "Sprinkler" (estimation)	Fr.	30'000.--
Exécution d'un bassin étanche pour tests	Fr.	4'500.--
Centrale incendie, production air	Fr.	19'000.--
Installation du réseau sprinkler pour les deux niveaux	Fr.	86'500.--
Adaptations techniques	Fr.	3'500.--
Electricité : raccordement appareils "Sprinkler" et éclairage du local	Fr.	5'000.--
Electricité : tirage d'une ligne de transmission sécurisée (ECA) Les frais d'abonnement annuels de cette transmission se montent entre Fr. 600.-- et 800.--	Fr.	5'000.--
Divers et imprévus	Fr.	9'500.--
Montant total des travaux ttc	Fr.	203'000.--
Subside ECA sur l'installation proprement dite :	Fr.	14'024.--

CONCLUSION

Considérant l'ensemble des points figurants ci-dessus et constatant que cet objet fait partie du plan des investissements à hauteur de Fr. 150'000.--, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2014,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'installation d'un système de défense incendie de type "Sprinkler" au parking couvert des Mousquetaires ;
- d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 203'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.070.00 "Instal. Sprinkler parking Mousquetaires" ;
- de porter en amortissement du montant des travaux le subside de l'ECA qui se montera à Fr. 14'024.-- ;

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2014

- d'amortir cet investissement par le compte 9292.001.00 "Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de Fr. 6'510'700.-- ;
- d'accepter la réserve pour hausse légales éventuelles en 2014 ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :




Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Taraneh Aminian

Adopté par la Municipalité le 14 avril 2014